

[Texte]

Mr. Wurz: Profit-sharing's an alternative. From an economic point of view you can achieve many of the same benefits. We have profit-sharing plans as well, for example. We have always had a profit-sharing plan. But I don't think it is quite as deep as the ownership and you don't get what I call the social benefits out of it.

• 1225

Mr. Butland: You indicated that you talk to Finance and the tax department from time to time. You are very involved with the concept. The government has indicated on several occasions that one specific reason they were against the bill was that it encouraged employees to take risks that would be inappropriate for them to take and that it would be an encouragement for them to do that.

Mr. Bjornson: Who said that?

Mr. Butland: Several of your members.

Mr. Bjornson: I never heard members here say that.

Mr. Butland: Not here, I am talking about in the House.

In your estimation, is this something that Finance are violently opposed to, or are they amenable to some sort of approval? Where are they coming from?

Mr. Wurz: I can't say whether or not they are violently opposed to risk and so on. They have never said that to me. I know it is an issue. Retirement savings plan are considered savings for your retirement. But the thing I throw right back at them—not Finance people but anybody who says to me there is risk in RRSPs—is, yes, but you let them invest in the VSE. When I am out west I say the MSE. To try to regulate the amount of risk that people are willing to take I think is not particularly productive. At least as an employee-owner, you have some control over the risk and the management of the investment.

Sure, there are going to be situations where people are going to blow their RRSP; it happens now. They cash their RRSP in and they get half the amount of money.

Mr. Butland: This is my final question, Mr. Chairman.

You seem to have given the indication, to me at least, that Bill C-327 is not the vehicle you would endorse, that it is important that we discuss it and give the whole concept of employee ownership a profile. You were continually bringing up RRSPs and the use of them. Am I reading correctly what you are saying here?

Mr. Wurz: I think so—yes, you are. If I look at a person wanting to structure a deal and I see what is happening in the RRSP route, I would go the RRSP route instead of this route. For starters, there are better incentives from a tax point of view. Second, I have a real aversion to putting in another layer with a trustee, a whole other administrative process. I can refer to my own main road experience where we had the Companies Act, which you always have. We had

[Traduction]

M. Wurz: La participation aux profits effectivement est une possibilité. Du point de vue économique, on peut en retirer plusieurs des mêmes avantages. Nous avons aussi des régimes de participation aux profits. Nous en avons toujours eu. Je trouve toutefois que l'engagement n'est pas aussi total que quand il y a propriété. On n'obtient pas ce que j'ai qualifié d'avantages sociaux.

M. Butland: Vous avez dit que vous discutiez avec les fonctionnaires des Finances et avec le fisc, de temps en temps. Vous vous occupez beaucoup de cette formule. Le gouvernement a dit à plusieurs reprises qu'il était contre le projet de loi parce qu'il allait encourager les employés à courir des risques, ce qu'ils ne devraient pas faire.

M. Bjornson: Qui a dit cela?

M. Butland: Plusieurs députés de votre parti.

M. Bjornson: Je n'ai jamais entendu personne dire cela.

M. Butland: Pas en comité, mais à la Chambre.

Selon vous, est-ce que les fonctionnaires des Finances s'opposent catégoriquement au projet de loi, ou sont-ils prêts à certains compromis? Qu'en pensent-ils?

M. Wurz: Je ne saurais dire s'ils s'opposent catégoriquement à ce que les employés assument de tels risques. Ils ne m'ont jamais rien dit de tel. Je sais toutefois que c'est une préoccupation. On estime que les régimes d'épargne-retraite, ce sont les économies en vue de la retraite. À tous ceux qui me disent que ce serait trop risqué pour des REÉR, pas nécessairement aux fonctionnaires des Finances, je réplique qu'on les laisse pourtant investir à la bourse de Vancouver. Quand je suis dans l'Ouest, je parle plutôt de la bourse de Montréal. Tenter de légiférer le degré de risque que les gens sont disposés à assumer, ce n'est pas très constructif. En tant qu'employé-proprétaire, on exerce tout de même un certain contrôle sur le risque, et sur la gestion de l'investissement.

Il arrivera certainement que des gens dilapident leurs REÉR; cela arrive tous les jours. Il y en a qui retirent leurs REÉR, mais ils ne leur restent que la moitié de leur cotisation.

M. Butland: Une dernière question, monsieur le président.

À vous entendre, le projet de loi C-327 ne serait pas le vecteur indiqué, mais il faudrait tout de même en discuter afin de faire parler de la formule de l'actionnariat des employés. Vous reveniez tout le temps sur les REÉR et leur utilisation. Est-ce que je résume bien votre pensée?

M. Wurz: Oui. Si quelqu'un cherchait à conclure une transaction et que les changements annoncés étaient apportés au REÉR, je lui suggérerais le REÉR plutôt que la formule préconisée par le projet de loi. Tout d'abord, c'est plus intéressant du point de vue fiscal. Ensuite, j'ai vraiment horreur de l'obligation d'ajouter toute une autre structure administrative pour le fiduciaire. Je sais d'expérience qu'il faut déjà tenir compte de la Loi sur les sociétés, de la Loi sur